

Raison sociale de la société	N° de compte d'impôt des sociétés de l'Ontario (MdB)	Fin d'année d'imposition
------------------------------	--	--------------------------

Calcul du pourcentage de répartition

A Ressort	B Tonnage-escale dans A	C $(B \div G) \times$ revenu pouvant être réparti pour l'année	D Traitements et salaires versés aux employés dans A (Autre qu'un navire)	E $(D \div H) \times$ revenu imposable moins revenu pouvant être réparti pour l'année	F $(C + E)$
Colombie-Britannique					
Alberta					
Saskatchewan					
Manitoba					
Ontario					
Québec					
Nouveau-Brunswick					
Nouvelle-Écosse					
Île-du-Prince-Édouard					
Terre-Neuve					
Territoires du N.-O.					
Yukon					
Nunavut					
Hors Canada					
Totaux	Tonnage-escale total au Canada G			H	

 Transférer à la case 30 de la déclaration CT23

NOTES :

- La répartition pour les compagnies de navigation se limite au Canada.
- Le revenu pouvant être réparti pour l'année est : Revenu imposable \times $\frac{\text{Tonnage-escale au Canada}}{\text{Tonnage-escale total}}$.
- Le tonnage-escale au Canada est le total pour tous les navires, comme suit :
(Nombre d'escales faites par un navire dans un port au Canada multiplié par le tonnage net du navire en question.)
- Le tonnage-escale dans la province ou le territoire concerné au Canada est le total pour tous les navires, comme suit :
(Nombre d'escales faites par un navire dans un port de la province ou du territoire concerné multiplié par le tonnage net du navire en question.)